

Le martin-pêcheur ...

Le martin-pêcheur vit en bordure des eaux courantes ou stagnantes: ruisseaux, rivières, bras morts, lacs de retenue, étangs de gravière et lacs.

Il a besoin d'une eau propre et très riche en faune piscicole, d'un grand nombre de perchoirs sous la forme de branches, de roseaux ou de pierres et de berges abruptes de terre ou de sable pour creuser son nid.



Jan Halady

Le martin-pêcheur se nourrit en bonne partie de petits poissons qu'il capture en plongeant en piqué depuis son perchoir. Il avale 14 à 25 poissons de 4 à 8 centimètres de long par jour. Il n'a pas de préférence pour un poisson bien déterminé et se contente des espèces les plus courantes de son habitat. Petites grenouilles, têtards et gros insectes figurent aussi à son menu. Il régurgite les restes non digérés de ses proies sous forme de pelotes de réjection.



Rolf et Saïes Nussbaumer

Deux à trois couvées par an lui permettent de compenser les pertes liées aux crues et aux hivers rigoureux. Il creuse son nid dans des talus ou falaises meubles. Le terrier se compose d'un tunnel légèrement ascendant d'une longueur de 50 à 100 cm se terminant par une chambre de nidification. Les sites de reproduction se situent à proximité immédiate de l'eau, mais ils peuvent, dans certains cas, être distants de près d'un kilomètre.

En règle générale, un couple élève 4 à 6 jeunes par nichée. Ceux-ci éclosent au bout de 19 à 21 jours et séjournent dans le terrier durant 23 à 28 jours. Les parents cessent de s'occuper des jeunes 2 à 5 jours déjà après l'envol, au moment où la femelle s'apprête à pondre les œufs de la seconde couvée. Le martin-pêcheur commence souvent à nicher dès le début mars.

... est menacé!

Après avoir été persécuté par l'homme en raison de son régime piscivore, le martin-pêcheur est maintenant menacé par la destruction de son habitat. En raison de la canalisation des cours d'eau et de la pollution de l'eau, le martin-pêcheur s'est retrouvé sur la Liste rouge et a été identifié comme espèce prioritaire du programme de conservation des oiseaux élaboré par l'ASPO/BirdLife Suisse et la Station ornithologique suisse.



ASPO/BirdLife Suisse

Les dérangements à proximité de la berge de nidification posent de gros problèmes. Ils peuvent conduire à l'abandon du nid! Il s'agit donc de ne jamais planifier des aires d'activités récréatives à proximité d'une paroi propice à cette espèce. Pour éviter les conflits d'intérêts, il convient, dès lors, d'encourager une planification systématique de l'activité récréative par rapport aux zones de grande valeur sur le plan de la protection de la nature.



ASPO/BirdLife Suisse

En Suisse, le martin-pêcheur niche essentiellement sur le Plateau et dans le Jura à moins de 600 m. d'altitude, de même que dans le sud du Tessin. Des nichées isolées s'observent aussi jusqu'à une altitude d'environ 1000 m. Si une densité de nidification d'un couple tous les 2 ou 3 kilomètres de cours d'eau peut être considérée comme acceptable, il n'est pas rare de ne rencontrer qu'un couple tous les 6 ou 7 kilomètres. Dans le meilleur des cas, la densité de nidification est d'un couple par kilomètre de cours d'eau.

Une dynamique essentielle

Le martin-pêcheur et ses habitats requièrent une protection urgente. Tout doit être mis en œuvre pour conserver ou revitaliser les habitats et les parois de nidification de l'espèce.

Des efforts substantiels en faveur du martin-pêcheur et de sa ressource alimentaire, les petits poissons, peuvent, en outre, être déployés dans le cadre de la protection contre les inondations. Les berges raides qui se dressent au-dessus du niveau de crue, les épis de protection, les nouvelles zones d'eaux peu profondes, les proéminences pierreuses sortant de l'eau, les arbres et arbustes aux belles branches et les mesures de génie biologique propices à la création de sous-étages et d'un tapis végétal sur les rives constituent autant de possibilités de nidification et de perchoirs pour le martin-pêcheur ainsi que des caches pour la faune piscicole.

Dans la mesure du possible, les berges érodées ne devraient pas être corsetées par du béton ou des gabions (galets fixés par un treillis), mais bien laissées comme telles en tant qu'éléments de valeur du cours d'eau.



ASPO/BirdLife Suisse

Par contre, il apparaît essentiel de maintenir ou de recréer des habitats qui ont leur propre dynamique. Les crues devraient à nouveau pouvoir entamer les berges, remblayer les bancs de graviers et former des bras morts. Nos cours d'eau ont besoin de beaucoup d'espace pour cela et ce même espace joue précisément un rôle de plus en plus important dans la protection contre les inondations.

Les zones alluviales intactes constituent des habitats optimaux non seulement pour le martin-pêcheur, mais aussi pour une grande diversité d'autres espèces animales et végétales. Il est indispensable pour préserver des populations saines de disposer d'un réseau de nouvelles et d'anciennes zones alluviales.

Les lieux de nidification

L'absence de parois abruptes sans végétation est souvent la raison qui empêche le martin-pêcheur de nicher dans une région. Il existe des solutions à ce problème. Il n'est, en effet, pas rare que les martins-pêcheurs s'installent dans des parois aménagées pour autant que celles-ci se trouvent dans un site de nidification favorable. Elles doivent être situées à 1,5 m au moins au-dessus du niveau des hautes eaux, avoir une largeur de 3 à 5 m environ et présenter si possible un léger surplomb. Le martin-pêcheur manifeste une préférence pour les parois situées directement au bord de l'eau.

La berge doit se composer d'une terre argilo-sablonneuse, dans laquelle l'oiseau peut forer sans trop de difficultés. Elle doit être suffisamment stable pour éviter l'effondrement du terrier. Les sols humides et rocailloux ne conviennent pas. La méthode consistant à préforer dans une même paroi deux tunnels (diamètre de 8 cm) d'environ 30 cm de longueur, légèrement ascendants, 80 cm en dessous du niveau du sol a fait ses preuves. Les martins-pêcheurs n'hésitent pas à occuper des terriers qui ont déjà servi. Les anciens terriers sont souvent réaménagés.



Matthias Grisser

Il est impératif que les terriers soient creusés avec une légère inclinaison vers le haut, car les oisillons y satisfont leurs besoins naturels et la fiente doit pouvoir s'en écouler afin d'éviter l'humidité dans la chambre de nidification. La présence de plusieurs parois de substitution sur un même territoire de nidification potentiel est un avantage. En fonction de la stabilité du sol, une paroi déjà aménagée pour la nidification du martin-pêcheur devra être réaménagée tous les un à trois ans.

Des parois artificielles



ASPO/BirdLife Suisse

Il est possible d'installer des parois de nidification artificielles (illustrations), mais il faut alors que celles-ci s'intègrent parfaitement dans le paysage. Il s'agit en outre de veiller à limiter les dérangements et les possibilités d'accès aux prédateurs.

Une berge existante qui est devenue trop basse peut être rehaussée et stabilisée sur tout le méandre.

En fonction du matériau qui compose la paroi, les tunnels de nidification artificiels seront insérés dans la paroi, puis soigneusement recouverts d'argile. Le début du tunnel artificiel devrait être installé de 20 cm en retrait par rapport à la surface de la paroi de façon à ne pas dépasser suite à l'érosion de la berge.

Où observer le martin-pêcheur?

Les centres-nature ASPO de La Sauge (VD) et du marais de Neerach (ZH) offrent de bonnes possibilités d'observer le martin-pêcheur. Sur les deux sites, l'ASPO a aménagé des falaises artificielles occupées par l'espèce. A Neerach, le martin-pêcheur pêche souvent juste devant le bâtiment. A La Sauge, les visiteurs peuvent découvrir le couple nicheur de près depuis des observatoires; une caméra a même été installée à proximité directe du nid. La période d'observation la plus favorable se situe entre mars et octobre.

L'Association Suisse pour la Protection des Oiseaux **ASPO/BirdLife Suisse** déploie d'importants efforts en faveur de l'amélioration de l'habitat du martin-pêcheur dans le cadre du programme de conservation des espèces. Les spécialistes du martin-pêcheur répondront volontiers à toutes vos questions au numéro de téléphone: 026 677 03 77

Concept, texte et mise en page: Christa Glauser, ASPO/BirdLife Suisse
Adaptation française: Ilsegrit Messerknecht. Relecture: François Turrian
© ASPO/BirdLife Suisse, janvier 2004



Jan Halady

Le martin-pêcheur, joyau des cours d'eau libres



ASPO/BirdLife Suisse

Association Suisse pour la Protection des Oiseaux

La Sauge, CH-1588 Cudrefin, aspo@birdlife.ch

Tél. 026 677 03 77, Fax 026 677 03 87

www.birdlife.ch



en collaboration avec **Nos Oiseaux**

Société romande pour l'étude et la protection des oiseaux, www.nosoiseaux.ch